

8èmes Journées nationales de France urbaine

Le Creusot, 16 & 17 octobre 2025

Jeudi 16 octobre 2025 – 14h00-15h35

Visite-Atelier n° 11 : Cybersécurité : les villes et les métropoles, ces « entités essentielles »

Responsables France urbaine : Christophe AMORETTI-HANNEQUIN et Bastien TALOC

Intervenants pressentis (sous réserve de leur disponibilité) :

- Un représentant de l'**Agence nationale de la sécurité et des systèmes d'informations (ANSSI)**
- Un représentant des **Interconnectés**
- Un parlementaire, membre de la **Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP)**
- Un représentant d'**Altice / SFR** et de l'**UGAP**, au titre du partenariat avec France urbaine

Problématique :

A chaque semaine son lot de cyberattaques : le panorama de la cybermenace publié par l'Agence nationale de la sécurité et des systèmes d'informations (ANSSI) affiche ainsi un nombre d'attaques par rançongiciel en hausse constante : +15% en 2024, après une augmentation de plus de 30% en 2023. Entreprises, administrations, hôpitaux, collectivités : nul n'est immunisé contre ces attaques, et la cybersécurité émerge désormais aux côtés d'autres facteurs de risques comme enjeu de résilience d'une organisation voire d'un territoire entier.

Dès lors, la cybersécurité doit-elle bénéficier d'une gouvernance dédiée ? Alors que certaines collectivités ont pu bénéficier d'un « parcours cyber » dans le cadre du Plan de Relance, comment l'État prévoit-il de généraliser et de renforcer cet accompagnement ? Entre besoins d'investissements et ressources contraintes en fonctionnement, les collectivités sont-elles suffisamment armées pour pallier des risques cyber, alors que la directive européenne NIS 2 prévoit un arsenal de mesures pour des villes et métropoles promises au statut d' « entité essentielle » ? Que peuvent l'ANSSI, les CSIRT, les opérateurs de réseaux, les structures de mutualisation ?

Déroulé :

- Grandes tendances du panorama de la cybermenace de l'ANSSI, avec focus sur les caractéristiques des attaques visant les collectivités et les services publics concernés ;
- Présentation de la directive NIS 2 et des enjeux de sa transposition dans le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité, en précisant dans quelle mesure les collectivités – métropoles et grandes villes en particulier – seront concernées en tant qu'entités essentielles ;

- Présentation des travaux du GT de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CNSP) sur NIS 2 en particulier sur la question de la progressivité concernant les mises aux normes et la montée en compétence des administrations locales ;
- Comment appréhender la mise en œuvre de NIS 2 dans les collectivités ? Quelles nouvelles obligations incomberont à l'échelon local et ses différentes entités ? Avec quelles limites, en l'état actuel des débats en cours au Parlement ?
- Comment Altice-SFR est-elle concernée par la directive NIS 2 et plus largement par le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité, qui embarque précisément des dispositions sur la résilience des infrastructures numériques, dans une logique de continuité de service ? Quelles offres de services aux entités publiques, en particulier dans le cadre de l'UGAP ?